Politique d'investissement responsable

Gestion d'actifs CIBC inc., filiale de la Banque Canadienne Impériale de Commerce (« CIBC ») et l'une des plus importantes sociétés de gestion d'actifs au Canada, compte plus de 50 années d'expérience en gestion active de placements. Nous offrons une gamme de services et de solutions de gestion de placements de qualité supérieure pour répondre aux besoins des particuliers et des investisseurs institutionnels, dans le monde entier.

Aperçu

En novembre 2017, Gestion d'actifs CIBC est devenu l'un des signataires des Principes pour l'investissement responsable (PRI) des Nations-Unies, afin de renforcer son engagement en matière d'investissement responsable pour ses clients. Ces principes sous-tendent notre approche de la gestion des produits de placement et de la sélection de nos sous-conseillers.

Contexte et philosophie

À Gestion d'actifs CIBC, nous sommes conscients qu'il nous incombe d'agir dans l'intérêt supérieur de nos clients lorsque nous gérons leur capital. Nous sommes d'avis que les facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) s'accompagnent de risques et d'occasions pour les investisseurs, et qu'il est par conséquent dans l'intérêt supérieur de nos clients de tenir compte de ces facteurs lorsque nous prenons des décisions de placement.

Pour jauger la viabilité et le succès à long terme d'une société, il est essentiel d'évaluer la durabilité de son modèle d'affaires et son incidence sur les collectivités et les économies dans lesquelles elle exerce ses activités. Nous sommes convaincus que les facteurs ESG jouent un rôle critique dans l'évaluation de la santé et de la stabilité à long terme d'une entreprise. L'intégration d'une évaluation des facteurs ESG dans notre processus de recherche joue un rôle fondamental lorsque nous évaluons la valeur et le rendement d'un placement à moyen et à long terme.

Nous pensons que l'intégration des facteurs de durabilité et des facteurs fondamentaux peut améliorer le rendement financier des mandats de placement, tout en ayant le potentiel de bonifier les résultats pour nos investisseurs. Cette analyse devrait sous-tendre la répartition de l'actif, la sélection des titres, la construction de portefeuille et les activités d'actionnariat actif.

Objectif et champ d'application

La présente politique officialise et documente notre engagement à inclure les facteurs d'investissement responsable dans nos processus de placement et de sélection des sous-conseillers.

Son champ d'application s'étend à l'ensemble de Gestion d'actifs CIBC. La politique fait désormais partie de nos activités quotidiennes et elle est incontournable dans les processus de décision et de placement de nos stratégies fondamentales. Nous croyons que les questions ESG peuvent avoir une incidence sur le rendement des portefeuilles de placement et nous intégrons l'analyse des facteurs ESG à chaque étape de notre processus décisionnel en matière de placements. Le résultat final escompté est une meilleure qualité de l'évaluation du risque, des décisions de placement et ultimement des résultats pour nos clients.

Lors de la sélection des sous-conseillers de nos fonds et stratégies de placement, l'engagement et les politiques des sous-conseillers en ce qui a trait à l'investissement responsable seront examinés et pris en compte, en plus des autres facteurs.

Sauf indication contraire, les mandats de placement à gestion passive, comme les fonds communs de placement indiciels, et les stratégies quantitatives, comme les solutions multifactorielles, sont exclus de notre processus d'investissement responsable.

Gouvernance

La politique est supervisée par le Comité de l'investissement responsable de Gestion d'actifs CIBC, qui se réunit au moins une fois par année. Il a pour mission de vérifier l'efficacité du processus, de détecter les points pouvant être améliorés et de traiter l'information sur des changements pouvant influer sur nos processus et notre approche en matière d'investissement responsable.

La politique est mise en œuvre à l'échelle de Gestion d'actifs CIBC au moyen des approches qui y sont définies. Les équipes de Gestion d'actifs CIBC travaillent ensemble par l'intermédiaire de notre Groupe de travail Investissement responsable et collaborent en continu pour assurer l'évolution de nos capacités.

Cette politique est un document vivant destiné à évoluer avec notre société dans notre quête d'excellence en matière d'investissement responsable. La politique est évaluée et approuvée au moins une fois par année.

Titulaire de la politique

Le titulaire de la présente politique est le secrétaire du Comité de l'investissement responsable.

Nos principes

Lorsque Gestion d'actifs CIBC est devenue l'un des signataires des PRI, nous avons réaffirmé notre volonté d'inclure les facteurs ESG dans notre processus de placement. Nous reconnaissons également que l'application des PRI contribue à harmoniser la gestion des placements avec les objectifs généraux de la société dans laquelle nous vivons. En tant que signataires des PRI, nous nous engageons à respecter les six principes suivants :

Principe 1

Intégrer les questions ESG à nos processus d'analyse des placements et de prise de décisions.

- Intégrer les facteurs ESG dans notre analyse quantitative et fondamentale ainsi que dans nos décisions de placement.
- Intégrer les questions ESG dans notre évaluation des pratiques exemplaires des gestionnaires et la sélection de ces derniers.

Principe 2

Être des propriétaires actifs et intégrer les questions ESG à nos politiques et procédures en matière d'actionnariat.

- Intervenir auprès des entreprises sur les questions ESG et faire preuve de proactivité sur ces questions.
- Adhérer à des politiques rigoureuses en ce qui a trait au vote par procuration et veiller au respect de la politique sur l'exercice du droit de vote.
- Appuyer les propositions qui permettent d'accroître l'efficacité des conseils d'administration et d'améliorer la gouvernance.

Principe 3

Exiger des entités dans lesquelles nous investissons qu'elles fassent preuve de transparence concernant les questions ESG.

- Nous croyons que l'intégration réelle des facteurs ESG passe par la détection rapide des risques ESG, qui repose sur la collaboration entre tous les membres de l'équipe de gestion des placements.
- Nous appuierons les initiatives des entreprises en faveur de la divulgation de l'information relative aux questions ESG.
- Nous demanderons l'intégration des questions ESG dans les rapports financiers annuels.

Principe 4

Encourager l'adoption et la mise en œuvre des PRI dans le secteur des placements.

Principe 5

Coopérer pour rehausser l'efficacité de notre mise en œuvre des PRI.

- Trouver et favoriser des alliances dont les valeurs sont en accord avec les PRI.
- Participer à des réseaux et forums pour partager des outils et ressources permettant de promouvoir et de faire avancer l'application des PRI.

Principe 6

Rendre compte de nos activités et des progrès accomplis à l'égard de la mise en œuvre des PRI.

- Divulguer la façon dont les questions ESG sont intégrées aux pratiques de placement.
- Faire preuve de transparence concernant les activités d'actionnariat actif (p. ex., exercice du droit de vote, mobilisation ou dialogue en ce qui a trait aux politiques).
- Communiquer avec les parties prenantes au sujet des questions ESG et des PRI.

Mise en œuvre et approche

Gestion de portefeuille et intégration des facteurs ESG

Actions et titres à revenu fixe

L'analyse des politiques et des pratiques ESG d'une entreprise est un élément important quand on évalue la viabilité à long terme de celle-ci. À GA CIBC, les analystes de recherche fondamentale sur les titres de créance et les actions effectuent une évaluation approfondie des entreprises. Leur principal objectif est de déterminer la valeur des placements et de proposer des idées de création d'alpha pour les portefeuilles de titres à revenu fixe et d'actions. Nous estimons qu'une analyse des facteurs de risque ESG est essentielle pour évaluer avec précisions les actions et les titres de créance d'une entreprise. Il est également essentiel d'effectuer une évaluation complète des risques et de l'ampleur des résultats potentiels associés aux valorisations de sociétés. En analysant à la fois les risques ESG et les risques financiers, nous acquérons une connaissance plus approfondie des entreprises dans lesquelles nous investissons.

Pour faciliter l'application constante et robuste des résultats de recherches sur les facteurs ESG, nous avons mis en œuvre une procédure rigoureuse pour intégrer les facteurs ESG dans notre analyse fondamentale et nos décisions de placement. Dans le cadre de notre analyse, nous évaluons les risques ESG des entreprises afin de déterminer comment elles gèrent les risques ESG par rapport à leurs pairs. Ces évaluations tirent parti d'un modèle d'importance relative exclusif qui utilise des données pour repérer les risques de placement potentiels dans notre univers de titres. Nos analystes et gestionnaires de portefeuille s'appuient sur leur expertise approfondie des sociétés dans lesquelles nous investissons pour déterminer l'importance financière de ces risques et intégrer pleinement ces points de vue dans notre évaluation globale de chaque occasion de placement.

Titres souverains mondiaux

Notre cadre ESG lié aux titres souverains mondiaux est conforme au processus de placement descendant et rigoureux que nous avons mis en œuvre pour l'ensemble de nos stratégies de placement macroéconomiques. Ce processus intègre rigoureusement des données quantitatives et des analyses fondamentales qualitatives. Les placements ESG à l'échelle macroéconomique fonctionnent un peu de la même façon.

Nous intégrons les facteurs suivants :

1. Évaluation quantitative des facteurs de risque ESG
2. Évaluation qualitative des facteurs de risque économique, des particularités liées aux titres souverains et de la dynamique des facteurs ESG

Nous avons mis au point un processus quantitatif exclusif pour classer les pays en fonction des facteurs ESG. Nos analystes y superposent une évaluation qualitative en fonction de leurs connaissances macroéconomiques, budgétaires et monétaires à l'échelle régionale.

Le cadre d'intégration des facteurs ESG pour les actions, les titres à revenu fixe et les titres souverains mondiaux à Gestion d'actifs CIBC figure en annexe.

Gestionnaires de portefeuilles : contrôle préalable et recherches

Notre équipe Solutions de placement totales (SPT) a pour mandat de faire des recherches sur les gestionnaires de portefeuilles à qui nous pourrions confier la gestion de mandats de placement existants ou futurs. Afin de déterminer quel gestionnaire conviendrait à un mandat de placement donné, l'équipe SPT applique un processus exhaustif pour évaluer les pratiques exemplaires des gestionnaires dans les catégories suivantes :

- Organisation de la société
- Personnel de placement
- Prise de décisions
- Génération d'idées
- Sélection des titres
- Discipline de vente
- Recherche
- Construction de portefeuille

En plus de procéder à une évaluation fondamentale des gestionnaires, notre équipe SPT conduit, en collaboration avec l'équipe Investissements durables, un contrôle préalable approfondi de tous les gestionnaires actuels ou éventuels en fonction des facteurs ESG. Le processus aboutit à un classement ESG global pour chaque société. À la base, l'évaluation vise à déterminer comment les principes de l'investissement ESG et responsable sont intégrés à la culture et au processus de placement de l'entreprise. L'équipe examine les catégories suivantes durant le contrôle préalable des facteurs ESG :

- Processus d'intégration des facteurs ESG
- Politiques et pratiques d'actionnariat actif
- Ressources spécialisées
- Collaboration sectorielle
- Primes et rémunération

Nous encourageons nos sous-conseillers à intégrer encore davantage les facteurs ESG dans leurs processus et procédures de placement. Nous les encourageons à adhérer aux PRI si ce n'est pas déjà le cas.

Gérance

Vote par procuration

Le vote par procuration est un aspect essentiel de notre processus de placement. Il nous permet, en tant qu'investisseur, d'exprimer notre point de vue sur la gouvernance des sociétés dans lesquelles nous investissons, et il représente l'une des façons cruciales dont nous agissons dans l'intérêt de nos clients. Nous visons à soutenir une solide culture de gouvernance d'entreprise, une gestion efficace des questions environnementales et sociales, et une présentation de l'information complète et conforme à des normes crédibles.

Gestion d'actifs CIBC participe activement aux décisions prises au moyen de votes par procuration. Nos analystes et gestionnaires de portefeuille coordonnent des discussions et des communications avec les équipes de direction et les conseils d'administration des sociétés. Dans leur univers de recherche, ils se chargent d'examiner les propositions soumises au vote puis exercent les droits de vote. L'analyse des propositions et les recommandations fournies par notre conseiller tiers en matière de vote par procuration sont le point de départ d'un examen plus approfondi fondé sur les questions en jeu.

Afin de faciliter la logistique du processus de vote par procuration, notre équipe de gestion de portefeuille et de recherche s'assure que les directives de base de notre conseiller tiers en matière de vote par procuration reflètent au mieux nos points de vue en évolution sur les normes de gouvernance et les pratiques exemplaires de durabilité.

Nous consacrons plus de temps aux propositions qui auront la plus grande incidence, du fait de la taille de notre participation ou de la solidité de notre relation avec la société. Par conséquent, nous compterons davantage sur notre conseiller en matière de vote par procuration pour nos placements internationaux.

Les renseignements sur le vote par procuration pour les Fonds mutuels CIBC et la famille de Portefeuilles sous gestion CIBC et les Fonds communs Impérial se trouvent au lien suivant : https://www.cibc.com/fr/personal-banking/investments/mutual-funds/reporting-and-governance/proxy-voting.html/

Engagement

Gestion d'actifs CIBC reconnaît que la gérance est une partie essentielle de son obligation fiduciaire. Nous nous centrons sur les interactions directes avec la direction et nous posons des questions sur divers sujets, notamment la stratégie, le rendement financier, la structure du capital et les risques et occasions liés aux facteurs ESG. Une grande part de nos recherches sur les sociétés s'appuie sur des contacts directs et constants avec les équipes de direction et les conseils d'administration des sociétés, tant lors de réunions que lors de visites sur les sites d'exploitation. Les gestionnaires de portefeuille et les analystes partagent la responsabilité du dialogue continu avec les sociétés dans lesquelles nous investissons. Ce dialogue continu fait partie intégrante de la mise en œuvre efficace de nos responsabilités de gérance et éclaire les décisions de placement prises au nom de nos clients.

Gestion d'actifs CIBC s'engage auprès d'émetteurs d'actions et de titres de créance. Nous tirons parti de notre expertise dans l'ensemble de la structure du capital pour déterminer plus efficacement les principales priorités d'engagement. Nous sélectionnons les émetteurs en fonction de la taille de notre participation, de notre relation avec la direction de l'entreprise et de son accessibilité. Par conséquent, nous sommes plus en mesure d'entretenir le contact avec des émetteurs canadiens.

Nous mettons l'accent sur deux types d'engagements : les engagements centrés sur les priorités stratégiques de notre organisation et les engagements ponctuels axés sur les risques ESG repérés chez l'émetteur par nos gestionnaires de portefeuille et nos analystes. Grâce à notre analyse exclusive des facteurs ESG et à notre connaissance approfondie des sociétés et des secteurs, notre équipe est en mesure de repérer les enjeux importants auxquels sont confrontées les sociétés dans lesquelles nous investissons. Nous travaillons avec les équipes de direction pour nous assurer que des mesures appropriées sont prises pour atténuer ces risques. Nous abordons les enjeux en tant que partie prenante, reconnaissant que les sociétés ont une obligation à la fois à l'égard des actionnaires et des collectivités et sociétés au sein desquelles elles exercent leurs activités.

Nous considérons que le désinvestissement est un dernier recours, car il nous fait perdre l'occasion d'influer sur les pratiques en matière de développement durable de la société et de l'industrie.

Décideurs

Dans la mesure du possible, Gestion d'actifs CIBC communique directement avec les décideurs pour promouvoir la durabilité des marchés des capitaux. Dans la mesure du possible, nous rendons publics nos réponses et nos plaidoyers. Nous contribuons activement aux collaborations, le cas échéant, dans le cadre des stratégies que nous gérons.

Politique climatique

Introduction

Gestion d'actifs CIBC appuie l'Accord de Paris et reconnaît les preuves scientifiques des changements climatiques. Nous sommes conscients des répercussions qu'ils pourraient avoir sur les actifs de nos clients. Par conséquent, nous reconnaissons officiellement que le risque climatique est un risque de placement et nous évaluons avec diligence le risque climatique dans le prolongement de notre obligation fiduciaire.

Les changements climatiques ont des implications à court et à long terme sur le rendement des placements. Les modifications de la réglementation, la transition vers une économie à faibles émissions de carbone et l'évolution des conditions météorologiques exposeront les entreprises à des risques physiques et liés à la transition. Or, ces éléments offriront aussi des occasions de croissance à long terme aux sociétés novatrices. Nous continuerons d'en évaluer l'importance avec les sociétés dans lesquelles nous investissons et nous mobiliserons ces dernières au besoin.

Notre approche

L'importance des risques et occasions liés au climat varie selon les sociétés et les secteurs. Nous évaluons tous les facteurs au cas par cas dans le cadre de notre processus de recherche fondamentale ascendante sur les entreprises. Les conclusions tirées sont un élément important de la thèse de placement globale et contribuent aux décisions de valorisation des sociétés et de construction de portefeuille. Les membres de notre équipe de placement ont la responsabilité de déterminer les facteurs climatiques pertinents, les répercussions financières de tout risque ou de toute occasion d'importance, et de communiquer leurs conclusions à l'équipe.

Pour ce qui est des placements dans les combustibles fossiles, nous privilégions une approche d'actionnariat actif plutôt que de dessaisissement. Cela permet à notre équipe de repérer les secteurs où les entreprises pourraient accuser du retard et de travailler avec la direction pour élaborer une réponse appropriée. Ce dialogue continu permet de mieux comprendre le modèle d'affaires, la stratégie et les défis des entreprises. Nous reconnaissons également que certaines entreprises ayant des émissions très élevées auront un rôle important à jouer dans notre transition vers une économie à faibles émissions de carbone. Nous les encouragerons à adopter des stratégies de réduction des émissions, le cas échéant. Nous nous sommes aussi engagés à participer activement aux efforts de mobilisation collaborative visant à encourager l'adoption de pratiques exemplaires au sein de certaines des sociétés aux émissions les plus intenses du Canada.

Outre la mobilisation, le vote par procuration est un élément essentiel de notre processus de gérance des changements climatiques et représente l'une des façons cruciales dont nous agissons dans l'intérêt supérieur de nos clients. Nous visons à soutenir une solide culture de transparence et d'action pour les résolutions liées aux changements climatiques, et nous examinerons chaque vote au cas par cas.

Conclusion

Nous croyons que le risque climatique est un risque de placement et qu'il a des répercussions à court et à long terme sur l'industrie des placements. La présente politique s'applique à toutes les catégories d'actif de Gestion d'actifs CIBC et couvre l'ensemble du personnel de placement et des produits de placement à gestion active. Les changements climatiques sont un enjeu en constante évolution, et nous nous engageons à revoir la présente politique chaque année afin d'être prêts à faire face aux événements futurs et d'être capables d'agir dans l'intérêt supérieur de nos clients.

Exclusions

Gestion d'actifs CIBC adhère à toutes les exigences réglementaires d'exclusion de titres en vertu des lois canadiennes et internationales. Gestion d'actifs CIBC n'a aucune exclusion fondée sur les valeurs qui s'applique à l'échelle de la société. Pour certaines stratégies dont les exclusions sont fondées sur les valeurs, décrites dans la politique de placement, nous établissons des partenariats avec des fournisseurs de données externes pour établir des listes de placements approuvés chaque mois. Ces stratégies sont dotées de cadres accessibles au public qui établissent le processus et les seuils de revenus pour toutes les exclusions.

Présentation de l'information et divulgation

Gestion d'actifs CIBC fera état de ses progrès en matière d'investissement responsable au moins une fois par année dans son rapport sur la gérance et les facteurs ESG. En tant que signataires des PRI, nous produirons un rapport annuel sur notre approche d'intégration des facteurs ESG par l'intermédiaire du cadre de production de rapports des PRI.

Réconciliation

Nous sommes l'un des plus importants gestionnaires de placements au Canada, et nous reconnaissons notre responsabilité d'effectuer l'appel à l'action 92 de la Commission de vérité et réconciliation du Canada. Nous reconnaissons que nos actions en tant que compagnie et l'influence que nous exerçons sur les entreprises dans lesquelles nous investissons contribuent aux efforts de réconciliation. Nous croyons que les entreprises ont la responsabilité d'intégrer la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones dans l'élaboration d'un cadre de réconciliation et d'appliquer les normes et les principes qui s'y rattachent dans le cadre des politiques organisationnelles et des principales activités opérationnelles touchant les peuples autochtones, leurs terres et leurs ressources.

Dans le cadre de l'élaboration de cette politique, Gestion d'actifs CIBC s'engage à faire ce qui suit :

- Former nos équipes de placement pour qu'elles comprennent l'importance de la réconciliation.
- Acquérir une compréhension des perspectives autochtones.
- Comprendre la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones et la mesure dans laquelle il est possible de l'appliquer au sein des entreprises dans lesquelles nous investissons.
- Communiquer avec les sociétés détenues afin de mieux comprendre leur approche de réconciliation et de les encourager à prendre les mesures appropriées pour contribuer à effectuer l'appel à l'action 92, notamment en adoptant un plan d'action de réconciliation.

Nous nous engageons à favoriser une économie durable qui profite à tous les Canadiens. Nous soutenons les droits des peuples autochtones, y compris le droit à l'autodétermination et nous croyons qu'il est nécessaire que toutes les entreprises socialement responsables contribuent à la réconciliation au moyen de gestes respectueux et significatifs.

Annexe : Cadre d'intégration des facteurs ESG

Actions et titres à revenu fixe

Titres souverains mondiaux

Évaluation quantitative des facteurs ESG (titres souverains mondiaux)

Environnement

- Consommation d'énergie primaire
- Émissions de carbone
- Part des énergies renouvelables dans la consommation d'énergie primaire
- Indice de la production vivrière
- Indice de vulnérabilité et de préparation

Société

- Indice de développement humain
- Croissance de la population active
- Respect des identités culturelles et ethniques
- Chômage chez les jeunes
- Indice de liberté économique
- Coefficient de Gini
- Inégalité entre les sexes

Gouvernance

- Liberté d'expression et responsabilité politique
- Stabilité politique et absence de violence
- Efficacité du gouvernement
- Qualité réglementaire
- Primauté du droit
- Contrôle de la corruption

Superposition fondée sur l'analyse fondamentale des facteurs ESG

Classement ESG (titres souverains mondiaux)

Toute l'information contenue dans ce document est en date du 11 janvier 2024, sauf indication contraire, et est susceptible d'être modifiée.

Les opinions exprimées dans le présent document sont celles de Gestion d'actifs CIBC inc., à moins d'indication contraire, et peuvent changer en tout temps. Gestion d'actifs CIBC inc. n'assume aucune obligation ni responsabilité quant à la mise à jour de ces opinions.Le présent document offre des renseignements généraux et ne vise aucunement à vous donner des conseils financiers, de placement, fiscaux, juridiques ou comptables, et il ne constitue ni une offre ni une sollicitation d'achat ou de vente des titres mentionnés.

Les énoncés prospectifs comprennent des énoncés de nature prévisionnelle, qui dépendent d'événements ou de conditions futurs ou qui y font référence, ou qui comprennent des termes comme « s'attendre à », « prévoir », « compter », « planifier », « croire », « estimer » ou d'autres termes similaires. De plus, tous les énoncés qui peuvent être faits concernant le rendement futur, les stratégies ou les perspectives et les éventuelles mesures futures prises par le fonds sont aussi des énoncés prospectifs. Les énoncés prospectifs ne sont pas garants du rendement futur. Ces énoncés comportent des risques connus et inconnus, des incertitudes et d'autres facteurs qui peuvent faire en sorte que les résultats et les réalisations réels du fonds diffèrent sensiblement de ceux qui sont exprimés ou sous-entendus dans ces énoncés. Ces facteurs comprennent, sans s'y limiter, la conjoncture économique, la conjoncture des marchés et des entreprises en général, les fluctuations des prix des titres, des taux d'intérêt et des taux de change, les changements dans la réglementation gouvernementale et les événements catastrophiques.

La liste ci-dessus des facteurs importants qui peuvent influer sur les résultats futurs n'est pas exhaustive. Avant de prendre des décisions de placement, nous vous invitons à examiner attentivement ces facteurs, ainsi que d'autres. Gestion d'actifs CIBC inc. ne s'engage pas, et décline expressément toute obligation, à mettre à jour ou à réviser tout énoncé prospectif, que ce soit à la suite de nouveaux renseignements, d'événements futurs ou autrement, avant la publication du prochain rapport de la direction sur le rendement du fonds.

Le présent document et son contenu ne peuvent être reproduits sans le consentement écrit explicite de Gestion d'actifs CIBC inc.

Le rendement passé peut ne pas se reproduire et n'est pas garant du rendement futur.

889 | 12/2024